



Accident corporelle involontaire

Par Tns, le 27/04/2018 à 00:10

Bonjour alors voilà j'ai eu un accident corporelle involontaire début avril suite à une fatigue sachant je suis diabétique j'ai du faire une hypoglycémie ce jour la, donc j'ai renversé une personne je devait rouler à peine à 20km sachant que je suis chauffeur je veut pas perdre mon travaille quand les pompier et la police sont arrivé il m'ont fait un dépistage tout était négatif et la personne renversée était consciente est à décider de ne pas porter plainte mais la police ma fait un procès verbal et Mon dit c'est au tribunal de décider si il vont classer sa sans suite ou non sachant je n'est pas antécédent ni de cassier judiciaire quand je leur est dit à la police est ce que j'ai une chance que sa soit classer sans suite il m'ont répondu en gros que ce n'était pas quelque chose de vraiment grave dodonc selon eu il n'aura pas de poursuite mais j'ai peur que le tribunal me convoque et que je perd mon permis et une forte amande sachant que la personne aller bien et ne porte pas plainte je ne comprend pas pourquoi continuer le dossier je me sens mal je n'est jamais eu de problème avec la justice et la je fait super gaffe et j'ai toujours du sucre dans ma voiture mais le mal est fait et j'ai vraiment peur de la suite je prie chaque jours pour que cet affaire soit classé pour que ma vie reparte à 0 et sa n'arrivera plus sa maintenant je fait super gaffe !! Rassurer moi svp j'ai vraiment peur de perdre mon permis et payer une amande je suis déjà limite niveau argent et en plus de sa je me mari cet été je veut pas que ma nouvelle vie commence sur un drame ...

Par Tns, le 27/04/2018 à 00:12

Je tien préciser que la personne renversée marché tout de même sur la route malgré ma fatigue